



## Rapport du Président à la Commission Permanente

Séance du 23 février 2024

---

Rapport n°	24CP-405
Commission(s)	Commission Environnement du 13 février 2024
<b>Objet</b>	<b>Observatoire Régional de la Biodiversité</b>
Montant Investissement	285 000 €
Montant Fonctionnement	60 000 €
Budget par Activité	TERRITOIRES ET PROXIMITE / Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources / Restaurer, préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

---

**Dans le cadre de l'Observatoire Grand Est pour la Biodiversité, la Région Grand Est, forte de son rôle de chef de file en matière de préservation de la biodiversité, soutient les structures contribuant à l'amélioration de la connaissance dans ce domaine.**

**Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions de 285 000 € en investissement et 60 000 € en fonctionnement, pour un montant total subventionnable de 810 000 €, correspondant au financement de deux opérations portées par la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est.**

### **1. Contexte**

En tant que chef de file de la biodiversité, la Région Grand Est a initié, en 2017, la création d'un Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) pour **suivre l'évolution de cette dernière au niveau régional et ainsi se doter d'un outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre des politiques publiques de préservation et de restauration de la biodiversité**. La gouvernance de l'observatoire est pilotée par la Région, en partenariat avec l'Etat, les Agences de l'eau et la Direction Régionale de l'Office Français de la Biodiversité.

L'Observatoire s'appuie sur trois types d'indicateurs : ceux consacrés à **l'état** de la biodiversité, ceux relatifs aux **pressions** qui s'exercent sur elle par le biais des activités humaines et ceux qui correspondent aux **réponses** qui sont apportées pour contrecarrer les effets négatifs constatés.

Depuis sa création en 2017, l'Observatoire mobilise de nombreux acteurs autour de ses actions, telles les associations des réseaux naturalistes, qui constituent les acteurs historiques de la collecte de données naturalistes régionales, dont une partie significative est fédérée par ODONAT Grand Est.

Au fil de la montée en puissance des travaux de l'observatoire sur des indicateurs touchant à des thématiques de plus en plus variées comme les milieux agricoles, les milieux aquatiques, les services écosystémiques ou la biodiversité des sols, les structures partenaires se sont diversifiées. Ainsi, ont été intégrés comme partenaires les acteurs universitaires, les Chambres d'Agriculture, ou encore la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est. Cette dernière participe aux travaux de l'Observatoire : informations et remontées de données, participation à des ateliers thématiques, contribution à la rédaction de brochures.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des données utilisées dans l'observatoire sont issues des observations de terrain. Ces données sont essentielles et constituent le socle de l'Observatoire. Toutefois, elles ne donnent qu'une vision partielle de la biodiversité qui nous entoure car de nombreuses espèces peuvent être difficiles à détecter en raison d'une faible densité, d'un comportement, d'un habitat difficile d'accès ou encore parce qu'elles sont moins visibles ou identifiables à certains stades de leur cycle de vie.

De nouvelles technologies en développement, comme l'ADN environnemental (ADNe) ou les radars ornithologiques, offrent l'opportunité de renforcer la pression d'observation et d'améliorer la connaissance des écosystèmes, de leurs fonctionnements et de l'influence des facteurs extérieurs.

## **2. Projet AVIRAD**

Cette opération concerne l'acquisition de trois radars ornithologiques dans le cadre du projet AVIRAD Grand Est qui vise à renforcer les observations des **flux d'oiseaux en migration**.

La technologie du radar ornithologique se déploie progressivement en France, 2<sup>ème</sup> pays européen à disposer de celle-ci après la Suisse. Aujourd'hui, 7 radars sont en fonctionnement, 4 viendront compléter ce réseau début 2024 avec la perspective d'une couverture du territoire national d'ici 2026 (20 radars).

Les données issues de ces radars sont traitées par le Pôle scientifique de la Fédération nationale des Chasseurs avec un financement de l'Office Français de la Biodiversité. Les données sont transmises au niveau national dans le cadre du SINP (Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel) qui structure l'information sur la biodiversité, et sont rendues disponibles (via un lien internet). Elles sont stockées et sécurisées à long terme, ainsi que ré-exploitable de manière rétroactive.

Le radar installé par la FRC Grand Est en 2021 a été mis en place, dans un premier temps, dans le secteur de la trouée de Belfort, entre les Vosges et le Jura, point de rencontre des bassins du Rhin et du Rhône qui sont des axes migratoires, puis plus récemment dans le secteur du lac du Der. Dans les deux cas, il s'agit de deux portes d'entrée migratoires en Grand Est.

La Région a apporté un soutien à l'acquisition de ce premier radar ornithologique (cf. commission permanente du 22 novembre 2019).

Les deux années de fonctionnement ont permis l'acquisition d'informations et d'observations intéressantes sur les flux migratoires de ce territoire majeur en terme d'enjeux de l'avifaune migratrice, sans aller jusqu'au détail à l'échelle de l'espèce. Les données ont fait l'objet d'analyses et de traitements statistiques. Les résultats, qui ont fait l'objet d'un rapport en 2023, ont permis d'identifier 6 groupes d'oiseaux, avec comme paramètres étudiés :

- la période de vol, donc la possibilité de voir comment se répartissent les flux sur une journée (espèce diurnes / nocturnes), sur un mois, sur une année au regard des périodes de migration : données intéressantes pour analyser les temporalités des migrations d'oiseaux.
- les directions de vol, donc la possibilité de voir les directions des flux migratoires : données intéressantes à capitaliser au regard des données nationales et internationales.
- l'altitude de vol, qui permet d'identifier le groupe d'oiseau et d'apporter de informations sur sa phénologie.

Ces données ont plusieurs intérêts :

- évaluer l'état des populations, avec des données sur le nombre et la composition des peuplements aviaires.
- comprendre comment différents facteurs, seul ou combinés (météorologiques, changements climatiques à long-terme, activités et infrastructures humaines), peuvent modifier les comportements et stratégies migratoires.

Les données issues des radars présentent des atouts détaillés en annexe 3.

L'acquisition de 3 radars supplémentaires doit permettre de disposer d'un radar par couloir de migration (Rhin, Moselle, Meuse, Marne-Grands Lacs).

Ce projet vient compléter les observations de terrain déjà existantes concernant le comptage des oiseaux d'eau et des oiseaux migrateurs en Grand Est et devrait permettre d'alimenter les travaux de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité (point détaillé en annexe 4).

Le montant du projet s'élève à 570 000 € pour l'acquisition de 3 radars sur la période 2024-2026. Il est proposé une intervention à hauteur de 285 000 €.

### **3. Synthèse et mise à disposition des données**

Cette action porte sur la synthèse et la mise à disposition des données, dans le cadre de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité, par la Fédération Régionale des Chasseurs, principalement issues :

- des radars ornithologiques,
- de protocoles de terrain tels que « l'indice de changement écologique » (ICE) dans le cadre des zones à enjeux identifiées dans le Plan Régional Forêt-Bois ou encore « l'indice biométriques d'abondance » relatif au lièvre,
- de données diverses de prélèvements collectées par les fédérations départementales de chasse.

Ces données permettront d'alimenter l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité et plus particulièrement d'apporter des éléments d'éclairage sur les thématiques liées aux milieux forestiers (menaces, équilibre sylvo cynégétique) et milieux ouverts de plaine (évolution des populations de petit gibier : perdrix et lièvres).

Le montant du projet s'élève à 240 000 € pour la période 2024-2026. Il est proposé une intervention à hauteur de 60 000 €.

Aussi est-il proposé de donner une suite favorable au financement de ces deux opérations, selon le détail figurant dans l'annexe 1.

La déclinaison des crédits de paiements d'investissement par année est la suivante :

ANNEE	CHAPITRE	MONTANT
2024	907	95 000 €
2025	907	95 000 €
2026	907	95 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>285 000 €</b>

\* \* \*

#### Il vous est proposé :

- **d'attribuer** au titre du dispositif « Observatoire Régional de la Biodiversité » une subvention totale de 345 000 € dont 60 000 € en fonctionnement et 285 000 € en investissement, conformément au tableau d'individualisation joint en annexe 1 ;
- **d'approuver** la convention de financement jointe en annexe 2 et **d'autoriser** le Président du Conseil Régional à la signer ;
- **de verser** la subvention régionale selon les délais et modalités figurant dans la convention de financement précitée.
- **Une autorisation d'engagement d'un montant de 60 000 € est** affectée à ces opérations. Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est de 30 000 €. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 937.
- **Une autorisation de programme d'un montant de 285 000 € est** affectée à ces opérations. Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est de 95 000 €. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 907.

\*\*\*

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer**

Le Président du Conseil Régional



Franck LEROY